

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 septembre 2017
Rapporteur :
Madame Catherine LE FLOC'H**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2017 (accusé de réception du 02/10/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition auprès de la commune de Pluguffan d'une parcelle sise sur la zone
d'activités de Ti Lipig**

Dans le prolongement des cessions déjà réalisées, la commune de Pluguffan cède à titre gratuit à Quimper Bretagne Occidentale une parcelle de 1 562 m² située zone d'activités de Ti Lipig.

Par délibération en date du 31 mars 2006 la commune de Pluguffan a cédé à Quimper Communauté environ 26 hectares de terrains afin d'étendre la zone d'activités de Ti Lipig. Or, la parcelle cadastrée section C numéro 2383, d'une surface de 1 562 m² n'avait pas été intégrée à la cession, ce qu'il convient de faire désormais.

L'ensemble des frais liés à la transaction est supportée par Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition auprès de la commune de Pluguffan, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section C numéro 2383, d'une surface de 1 562 m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.